

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2016-2017

21 AVRIL 2017

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

RELATIVE À L'ORGANISATION DU XIXÈME SOMMET DE LA
FRANCOPHONIE À BRUXELLES EN 2022

DÉPOSÉE PAR **M. GAËTAN VAN GOIDSEHOVEN ET MME FRANÇOISE
BERTIEAUX ET M. JEAN-PAUL WAHL.**

RÉSUMÉ

La Francophonie rassemble aujourd'hui plus de 274 millions de locuteurs répartis sur les cinq continents dont la Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi que l'Etat belge en tant qu'autorité fédérale. Elle tient tous les deux ans un Sommet de la Francophonie, défini comme l'instance suprême de l'organisation.

Cosmopolite et multiculturelle, siège d'importantes institutions européennes et internationales, capitale de l'Europe, Bruxelles n'a pour l'heure jamais postulé au titre de ville candidate à l'organisation d'un tel événement. Sachant que le Sommet de la Francophonie de 2018 sera chapeauté par l'Arménie et que celui de 2020 sera organisé à Tunis, la présente résolution vise à soutenir la candidature de la Région Bruxelles-Capitale Bruxelles en vue d'accueillir la conférence de 2022 des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage.

TABLE DES MATIÈRES

DÉVELOPPEMENTS	3
PROPOSITION DE RÉOLUTION RELATIVE À L'ORGANISATION DU XIXÈME SOMMET DE LA FRANCOPHONIE À BRUXELLES EN 2022	5

DÉVELOPPEMENTS

La Francophonie rassemble aujourd'hui plus de 274 millions de locuteurs répartis sur les cinq continents et fédère, depuis la fin du XVI^{ème} Sommet d'Antananarivo, 84 Etats et Gouvernements. Ensemble, ce ne sont pas moins de 900 millions d'hommes et de femmes qui, dans le monde, ont en commun la langue française et partagent les valeurs universelles que prône et défend l'organisation internationale.

La Francophonie institutionnelle, outre son rôle dans la promotion de la langue française à travers le monde, revêt de multiples objectifs dans son champ d'action. Consciente des mutations et évolutions politiques, économiques, sociales, technologiques et culturelles qui s'opèrent dans nos sociétés, la Francophonie tient un rôle fondamental dans l'accompagnement de ses Etats membres pour innover dans les réponses à y apporter. Elle est donc ce subtil mélange entre l'affirmation du poids que représente la francophonie dans les instances internationales diplomatiques et de la nécessité de continuer à prôner la diversité linguistique et culturelle dans le monde.

Parce que nous partageons la volonté de créer une communauté internationale solidaire, la Fédération Wallonie-Bruxelles, tout comme l'Etat belge en tant qu'autorité fédérale, en sont membres de plein droit et le sont respectivement depuis 1980 et 1970. Concernant la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce ne sont pas moins de 36 années d'étroite collaboration avec la Francophonie que nous menons, laquelle s'exprime sur des thèmes tout aussi actuels que variés. Cet intérêt de collaboration et de partage d'intérêts communs s'est par ailleurs illustré une nouvelle fois au sein de l'hémicycle en date du 1^{er} juin 2016 lors de la présentation du rapport Wahl et de l'accueil que lui ont témoigné les parlementaires de l'assemblée.

Climat et Environnement, Développement durable, Education, Formation et Enseignement supérieur, Autonomie et Egalité entre les hommes et les femmes, Promotion de la langue française et de la Diversité linguistique, Rayonnement à l'international, Paix, Démocratie et Droits de l'homme : nombreuses sont les missions de la Francophonie que nous retrouvons dans les politiques quotidiennes des différents niveaux de pouvoir en Belgique et que nous voyons s'illustrer chaque jour dans les rues de Bruxelles.

Siège d'importantes institutions européennes et internationales, Bruxelles est aussi la capitale de l'Europe. Elle est un lieu cosmopolite, multiculturel et dans lequel règnent la pluralité des langues et la diversité des identités. C'est à ce titre que l'organisation d'un prochain sommet de la Franco-

phonie à Bruxelles prendrait tout son sens ; parce que notre adhésion à une telle organisation ne se confine pas à une simple déclaration de valeurs communes mais parce qu'elle est la parfaite expression et illustration de ses missions et objectifs dans la vie quotidienne de ses habitants.

Dans un monde où les défis et le repli vont croissant, la FWB doit pouvoir renforcer sa présence et approfondir les collaborations avec la Francophonie – ainsi qu'avec ses différents opérateurs tels que l'AUF, TV5Monde, l'AIMF et l'Université Senghor – pour, elle aussi, contribuer davantage au rayonnement de la langue française et à la définition des nouvelles orientations de l'organisation.

Spécifiquement, le Sommet de la Francophonie, défini comme étant l'instance suprême de l'organisation, a lieu tous les deux ans. Ces moments de rencontres entre les chefs d'Etat et de gouvernement, tout en assurant le rayonnement à l'international, déterminent les orientations de la Francophonie par l'adoption de toute mesure et résolution nécessaire pour la rencontre des objectifs fixés par tous.

Les objectifs de la Francophonie sont nombreux. Ils visent à instaurer et développer la démocratie (1), prévenir, gérer et régler les différends tout en se positionnant en faveur de l'Etat de droit et des droits de l'homme (2), intensifier le dialogue des cultures et des civilisations (3), rapprocher les peuples par la connaissance mutuelle (4), renforcer la solidarité par des actions de coopération multilatérale en vue de favoriser l'essor économique (5), et enfin promouvoir l'éducation et la formation en veillant spécifiquement à y inclure les femmes, les jeunes et l'accès aux technologies de l'information et de la communication pour tous. Précisément, la Francophonie rassemble dans ses lignes directrices tous les objectifs et idéaux dont la Fédération Wallonie-Bruxelles se veut elle-même être la garante.

Chose étonnante, Bruxelles n'a pour l'heure jamais postulé au titre de ville candidate à l'organisation d'un tel événement. Si les villes telles que Beyrouth, Dakar, Ouagadougou, Bucarest, Montreux et Kinshasa enregistrent les mêmes contraintes financières, elles se sont pourtant déjà prêtées à cet exercice en accueillant tour à tour l'événement. Aussi, si l'investissement budgétaire doit en amont être conséquent, en particulier pour garantir la sécurité de l'événement, il peut être considérablement réduit si nous envisageons la participation des différents niveaux de pouvoir ; fédéral, régional et communautaire ainsi que la multitude d'infrastructures déjà disponibles qui

accueillent fréquemment les sommets et colloques européens et internationaux à Bruxelles.

Se positionner en tant qu'hôte de cette instance revêt de multiples opportunités, tant pour la Communauté française pour que la Belgique fédérale. Accueillir cet événement permettrait de valoriser l'expertise que nous avons acquise au fil des ans – dans nos universités, centres de recherche et corps diplomatique par exemple – dans les axes prioritaires de la Francophonie tout en prônant la culture du dialogue qui fait partie intégrante de nos modes de fonctionnement et de décision.

De la même manière, les retombées seraient formidables pour la ville qui accueillerait cet événement d'ampleur. Il y a lieu de citer par exemple la visibilité unique dont Bruxelles pourrait se targuer. Les incidences positives, directes et indirectes, permettraient également de redynamiser l'économie locale, en particulier concernant le tourisme d'affaires, le savoir-faire des entreprises bruxelloises et l'économie locale. À titre illustratif, nous pouvons citer à cet égard des revenus générés à hauteur de plus 78 millions de USD lorsque le Sommet de 1999 a été organisé à Moncton.

Pour toutes ces raisons, et sachant que le Sommet de la Francophonie de 2018 sera chapeauté par l'Arménie et que celui de 2020 sera organisé à Tunis, Bruxelles a, plus que tout autre ville, une légitimité à faire valoir pour accueillir le sommet de 2022.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

RELATIVE À L'ORGANISATION DU XIXÈME SOMMET DE LA FRANCOPHONIE À BRUXELLES EN 2022

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

- a) Considérant le rôle grandissant de la Francophonie dans les sphères décisionnelles diplomatiques et multilatérales ;
 - b) Considérant que la Communauté française est un partenaire important de l'Organisation internationale de la Francophonie et qu'elle y joue un rôle de premier choix au vu de ses contributions dans le budget de l'OIF tel que cela a été présenté dans le rapport Wahl présenté au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en date du 1er juin 2016 ;
 - c) Considérant que, tous les deux ans, se tient dans un pays membre le Sommet de la Francophonie, c'est-à-dire la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage et que le Sommet est considéré comme étant l'instance suprême de la Francophonie ;
 - d) Considérant que le Sommet de la Francophonie détermine les orientations de la Francophonie de manière à assurer son rayonnement international et adopte toute résolution qu'il juge nécessaire à son bon fonctionnement et à la réalisation de ses objectifs ;
 - e) Considérant que les décisions prises ces dernières années lors de ces rencontres ont permis de marquer des progrès importants pour cette organisation internationale et de faire progresser la place de la langue française dans le monde ;
 - f) Considérant que la Région de Bruxelles-Capitale n'a jamais été l'hôte d'un tel Sommet de la Francophonie, alors que la Fédération Wallonie Bruxelles compte parmi les principaux bailleurs de fonds de l'Organisation internationale de la Francophonie et que la localisation de Bruxelles au cœur de l'Europe et les infrastructures qui s'y trouvent permettent d'accueillir des événements internationaux d'envergure ;
 - g) Considérant la richesse culturelle, le dynamisme, l'histoire et le statut de ville cosmopolite et multiculturelle de Bruxelles qui en font une ville incontournable dans l'accueil de touristes venus du monde entier et de la multitude d'entreprises internationales qui y ont établi leur siège ;
 - h) Considérant qu'au-delà de la visibilité significative de Bruxelles en tant que ville francophone, l'organisation d'un Sommet de la Francophonie entraînera des retombées économiques substantielles, tant directes qu'indirectes, notamment en termes d'emploi et de tourisme ;
- i) Considérant qu'il s'agit d'une occasion unique de promouvoir l'économie et le savoir-faire des entreprises bruxelloises, eu égard à la couverture médiatique générée par l'organisation d'un tel événement international ;
 - j) Considérant que le dossier de candidature devrait être officiellement déposé lors du Sommet de 2020 organisé à Tunis ;
- demande au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles :
- 1° De soutenir la candidature de la Région Bruxelles-Capitale en vue d'accueillir une prochaine conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage ;
 - 2° D'entamer les concertations nécessaires avec les pouvoirs exécutifs qui le désirent pour envisager une organisation conjointe d'un Sommet de la Francophonie par la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'Etat fédéral ;
 - 3° De mettre en place, suite aux concertations, un comité regroupant les différents pouvoirs exécutifs, chargé d'évaluer la candidature de la Région de Bruxelles-Capitale pour accueillir le XIXème Sommet de la Francophonie et de l'organiser ensuite ;
 - 4° D'actionner le travail diplomatique nécessaire à l'organisation d'un tel événement et de prendre les contacts et les décisions indispensables dans le cadre de cette candidature à renommée internationale.

G. VAN GOIDSENHOVEN

F. BERTIEAUX

J.-P. WAHL